L'approvisionnement en eau d'Antibes du XVIe siècle à nos jours

Sommaire

- Introduction

- Procès-verbal de réaffougement de la ville d'Antibes, (extrait), 1608, Archives communales de Grasse CC40, et Archives départementales des Bouches-du-Rhône B 1321

- Mémoire sur l'état actuel de la ville d'Antibes par d'Aguillon (extrait), 1er avril 1781, Archives départementales des Alpes-Maritimes C 93 bis

- Lettre de d'Aguillon annonçant la fin des travaux de remise en état de l'aqueduc, 9 juillet 1785, Archives départementales des Alpes-Maritimes C 93 bis

- Rapport de l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées sur les mesures à prendre pour améliorer la distribution d'eau de la ville d'Antibes (extrait), 6 novembre 1865, Archives départementales des Alpes-Maritimes 2O 61

- Traité entre la ville d'Antibes et la Compagnie Générale des Eaux (extrait), 30 octobre 1880, Archives départementales des Alpes-Maritimes 7S 194

- « Une conduite amène 8000 m^3 d'eau chaque jour de Villeneuve-Loubet à Antibes » article d'A.J. Foucaud paru dans le quotidien *L'Espoir* du 10 janvier 1964

- - *« L'eau : sans histoire »,* article de V. Théodose paru dans le quotidien *Nice-Matin* du 28 juillet 1990

- « *L'eau ne manquera pas* », article paru dans le quotidien *Nice-Matin* du 1er mars 1993

- Plan d'Antibes avec le tracé des conduites d'eau à installer et des fontaines et des lavoirs à construire, 1785 2R 115

- Plan du tracé de l'aqueduc romain de Fontvieille à son arrivée à Antibes, 1782 C 93 bis

- Coupes de l'aqueduc romain, 1782 C 93 bis

Introduction

Le terroir de la commune est sec. Peu de rivières y coulent : La Brague (en limite), des ruisseaux (le Madé, le Laval), peu de sources (Saint-Michel, Saint-Roch, le Ponteil). Les Romains, à l'époque Flavienne, sont allés chercher loin l'eau nécessaire à la cité au moyen de deux aqueducs. Celui de Fontvieille, d'une longueur de six kilomètres, capte les eaux des sources de la Louve et de la Lavencq sur la route de Biot (vers la Bastide du Roy) ; celui de la Bouillide (longueur 10 kilomètres) achemine l'eau depuis une altitude de 125 mètres. Des vestiges de ces deux ouvrages sont encore visibles. Le volume d'eau débité par les deux aqueducs devait être de 14 000 mètres cubes par jour. Un château d'eau permettait sans doute de redistribuer l'eau. Antibes comptait probablement plusieurs thermes. Un d'entre-eux a été repéré lors de fouilles archéologiques au 13 de la rue Aubernon. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, une seule source, située au bas de la rue Vauban, alimente Antibes. La communauté y entretient un homme pour la distribution de l'eau. Le précieux liquide est insuffisant pour arroser les jardins situés à l'intérieur des murailles. Cette absence d'eau pénalise gravement les Antibois. En 1781, un officier du génie militaire en poste à Antibes, d'Aguillon, identifie les traces d'un aqueduc romain depuis les sources de Fontvieille et propose son rétablissement. En dépit de nombreuses oppositions (notamment celle du maire et de plusieurs consuls), l'aqueduc est reconstruit et remis en service en juillet 1785. Il alimente un moulin et plusieurs fontaines et lavoirs construits dans la ville. La distribution de l'eau est concédée en 1880 à la Compagnie Générale des Eaux qui améliore le captage et assure l'alimentation des particuliers grâce à des canalisations sous pression. Les besoins sans cesse croissants de la ville incitent la Compagnie à rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement. En 1890, une conduite de 15 kilomètres de long amène l'eau de Vence. Dans l'entre-deux-guerres, on accroît les prélèvements dans la nappe phréatique de la Brague et aux sources romaines de la Louve. Dans les années 50 les sources de la Sambucque sont captées, puis celle du Lauron et du Loubet. En 1964, une conduite forcée amenant l'eau de forage de la nappe phréatique du Var est réalisée. Au début des années 90, l'amélioration des captages de Saint-Laurent-du-Var et du Loubet et le renforcement des canalisations permettent de couvrir les besoins de la population antiboise, notamment en été.

Procès-verbal de réaffougement de la ville d'Antibes, (extrait), 1608

Archives communales de Grasse CC40
et Archives départementales des Bouches-du-Rhône
B 1321

Témoignages des consuls d'Antibes :

Mesmes que les habittants de ce lieu ne peuvent faire aulcung proffict de leurs jardins, tant pour estre en nécessité d'eau que exposés à la pillerie et ravaige des soldats de la garnison, brûlant les portes en hiver. Et sans le secours des voisins, ne mangeroient aulcunes herbes nécessaires à la vie humaine. Sont aussi presque tous ouverts et sans culture, la visitte en randra de ce tesmoigniage. Qu'ils n'ont en ce lieu qu'une seulle fontaine hors la ville, qui sert à l'usaige des habittants avec grande incommoditté et nécessité, et attandu l'affluance du peuple, y est entretenu aux despens de ceste communaulté ung homme, auquel chacune maison sur la cueillette des fruicts donne ung civadier bled annone.

Même que les habitants de ce lieu ne peuvent faire aucun profit de leurs jardins, autant parce qu'ils manquent d'eau que parce qu'ils sont exposés aux pillages et ravages des soldats de la garnison, brûlant les portes en hiver. Et sans le secours des voisins, ne mangeroient aulcunes herbes nécessaires à la vie humaine. Sont aussi presque tous ouverts et sans culture, la visite en témoignera. Qu'ils n'ont en ce lieu qu'une seule fontaine hors de la ville, qui sert à l'usage des habitants avec beaucoup d'incommodité et, en raison de l'affluence du peuple, on entretient aux dépens de cette communauté un homme auquel chaque maison sur la cueillette des fruits donne un civadier[1] de blé.

[1] mesure de l'époque

Mémoire sur l'état actuel de la ville d'Antibes par d'Aguillon (extrait), 1er avril 1781

Archives départementales des Alpes-Maritimes
C93 bis

L'eau, cette première richesse de la terre, manque presque entièrement à Antibes. Si quelque chose pouvait rendre sensible les avantages que produisent à une ville l'abondance des arrosages, ce serait sans contredit la comparaison de Grasse et d'Antibes. La première de ces deux villes, très peu éloignée de l'autre, est renomée par son commerce, par l'industrie de ses habitants, par la richesse de son terroir tandis qu'Antibes languit dans la pauvreté et semble destinée à y languir longtemps si on ne s'occupe pas des moyens qui se présentent pour lui rendre un peu de vie et d'activité.

La ville de Grasse doit en grande partie son état florissant dans laquelle elle se trouve à l'abondance des sources qui fertilisent son terroir. La nature a refusé ce précieux avantage à Antibes ; il n'est pas dans l'ordre des choses possibles de le lui rendre mais on pourrait au moins en profitant des ressources que le local présente procurer quelques secours à ses habitants, les aider à mettre en valeur leur fond et les tirer de l'inaction et de la misère qui, dans la suite des temps ne pourroit manquer d'anéantir totalement cette ville qu'il est de l'intérêt du gouvernement de conserver.

Le plus sûr moyen à employer serait de rendre aux Antibois les eaux que les Romains avoient anciennement amenées dans la ville. Il paroit par les ruines de différens acqueducs qui subsistent encore aux environs d'Antibes qu'ils y avoient établis plusieurs fontaines. Les plus remarquables sont celles de la Bouillide et de la Fondvieille ; l'une située dans la terre de Clausonne à trois lieues de la ville, appartient aujourd'hui à des seigneurs, n'est plus à la disposition des Antibois ; l'autre éloignée suelement de 1 800 toises de la place se montre sur le chemin de Biot dans un terroir des domaines du Roi que la communauté a acquis depuis le 20 septembre 1770. Cette source a sa sortie sur terre, est encore aujourd'hui très abondante. Elle la deviendroit encore plus si en y joignoit plusieurs filets épars qui se perdent dans les environs. Ce volume réuni suffiroit à l'établissement des fontaines pour l'usage des habitants, celui de la garnison, à l'hôpital militaire et l'aigade* du port. Le surplus s'emploiroit utilement pour arroser des jardins, pour faire travailler des tanneries, des savonneries qui subsistoient autrefois et pour d'autres établissements aussi nécessaires que productifs.

On ne peut concevoir aucun doute sur la possibilité de l'établissement de cette fontaine puisque le tracé de cette ancienne conduite est connue depuis la source jusqu'au pied du glacis. Mais avant de pouvoir donner des assurances positives d'un établissement aussi utile et de pouvoir apprécier la dépense qu'il exigeroit, il seroit nécessaire de décombrer et visiter les parties de l'ancien aqueduc qui sont enfoncées dans les terres. Ce premier travail pourroit consommer un fond de 12 à 1500 livres.

On peut en jetant un coup d'œil sur la carte des environs de la place qui accompagne ce mémoire voir la position de la source de la fondvieille. Les parties de l'acqueduc qui subsistent encore à différents endroits, la route, l'étendue que cette conduite parcouroit. Il n'y manque que les parties qui traversent les hauteurs qui sont aussi indiquées par des soupiraux qu'on a découvert. On présume que cette partie de conduite qui se trouve enfouie dans les terres n'ayant jamais été exposée aux injures de l'air se sera conservée en bon état.

Si cette conjecture probable se justifie, tout ce morceau d'acqueduc pourra resservir en le réparant, mais il faut pour constater son état actuel pratiquer des coupures de distance en

---

* aiguade : lieu où l'on va chercher de l'eau douce pour l'approvisionnement d'un navire (vient du provençal aigada, de aiga «eau»)

distance pour s'assurer s'il existe réélement, vérifier enfin par un nivellement exact la chute des eaux depuis leurs sources jusques à la ville et par cette même opération reconnaître si les parties de conduite qui subsistent encore et qui pourront resservir se sont conservées au même point de niveau où les Romains les avaient établis. Ces opérations préalables contracteront la possibilité de l'entreprise et serviront aussi à fixer la somme que cet ouvrage pourroit consommer.

Dans l'état de pauvreté où la ville d'Antibes se trouve, il est très difficile qu'elle puisse fournir à cette dépense. Il est à craindre que l'avantage qu'elle pourroit tirer de ses eaux ne fut perdu pour elle si le gouvernement ne venoit à son secours en lui fournissant la première dépense qu'exigeroit la découverte et la visite de l'ancien acqueduc. Une somme de 1500 livres sera sans contredit employée bien utilement si elle contribuoit à conserver cette ville frontière qui par sa position peut rendre les services les plus importants à l'Etat.

On ne peut donc regarder comme étranger et indifférent à l'Etat la conservation de cette ville l'avantage que lui procureroit le rétablissement du canal sont aussi sensibles qu'importants :

1° Il donneroit plusieurs fontaines dans cette ville et procureroit un secours de première nécessité dont ils manquent bien souvent.

2° Ils pourroient établir des taneries, des savoneries, des blanchissages de toile et arroser des jardins.

3° On donneroit des fontaines aux hôpitaux militaires et civils, au corps de cazernes habité par la garnison, ses eaux y entretiendroient la propreté, surtout dans les grandes chaleurs qui sont excessives dans ce climat en été.

4° Enfin on établiroit une fontaine au port pour l'aigade des bâtiments du roi et du commerce. Elle seroit d'autant plus nécessaire qu'on est obligé d'aller la prendre à la chapelle de St Roch, située dans le fond de l'ance. D'ailleurs les chaloupes ne peuvent, par le manque de fond, aborder sur le rivage.

A Antibes le premier avril 1781

Lettre de d'Aguillon annonçant la fin des travaux de remise en état de l'aqueduc, 9 juillet 1785

Archives départementales des Alpes-Maritimes C 93 bis

A Antibes, le 9 juillet 1785

Monsieur

Tous les ouvrages relatifs aux réparations de l'aqueduc sont terminés depuis la source jusques au rempart. J'y fis introduire les eaux il y a deux jours. Elles arrivèrent avec force au fossé de la place. La saine partie des habitants vit avec bien de la satisfaction cette opération. Le rempart est percé, on travaille à y construire le canal, ouvrage qui sera terminé vers le 20 du mois, temps auquel Monsieur de Rozières doit être rendu à Antibes. Je me propose de luy donner le plaisir de voir couler toutes les eaux de la source de la Fondvieille dans l'intérieur de la place au bastion de Rhosny. Je suis assuré, Monsieur, que vous apprendrez avec plaisir la réussite de cette heureuse entreprise à laquelle vous avez accordé votre protection.

Les esprits sont toujours singulièrement montés ; l'abbé Gazan est devenu le conseil des opposans au bien public, se permettant des propos les plus insultants.

La nuit du mercredy au jeudy, des gens mal intentionnés forcèrent cinq regards fermés dans la plaine, cassèrent les fers qui scellent la pierre mobile, démontèrent les douilles et les traverses. Sur le compte qui me fut rendu de cette dégradation, j'en fis informé Monsieur le Maire, avec prière de faire renouveller les publications consernant la conservation de cet aqueduc. Je ne vous fais part de ces événements que pour que vous soyez instruit jusques auquel point les esprits sont montés.

J'ay l'honneur d'être avec des sentiments de respect

Votre très humble et très obéissant serviteur

Aiguillon

Rapport de l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées sur les mesures à prendre pour améliorer la distribution d'eau de la ville d'Antibes (extrait), 6 novembre 1865

Archives départementales des Alpes-Maritimes
2O 61

Etat actuel de la distribution d'eau

Les rues d'Antibes sont étroites, la plupart sont mal pavées. Les eaux ménagères séjournent dans les rigoles situées au milieu des rues et manquent d'écoulement. Les égouts font défaut et les eaux de la distribution n'alimentent que les points les plus bas de la ville. Les fontaines manquent dans les hauts quartiers. Les terrains qui entourent la ville et le port sont abandonnés et on y dépose des immondices de toute nature qu'il importe de faire disparaître. Les mesures à prendre pour remédier à cet état de choses consistent à établir une distribution d'eau desservant tous les quartiers et à organiser un service de voirie bien dirigé.
L'aménagement des eaux ne présente aucune difficulté. La ville est alimentée par un aqueduc romain ayant son origine dans la plaine de la Louve. Les eaux captées dans le sous-sol à 2 m 50 environ au dessous de la plaine mettent en jeu un moulin à farine et une roue hydraulique qui élève à une hauteur insuffisante les eaux destinées à l'alimentation des fontaines publiques. Cet aqueduc à 0 m 55 de largeur, 1 m 10 de hauteur, une pente de 0 m 0004 et débiterait facilement 309 litres par seconde. Son débit, qui s'élève aujourd'hui à 132 litres, produit une force effective de cinq chevaux au moyen de la chute de quatre mètres ménagée à l'extrémité de l'aqueduc. Les eaux en sortant du moulin à farine, alimentent un lavoir public et se jettent à la mer dans le voisinage du port.

Améliorations à introduire dans la distribution d'eau

En exécutant dans la plaine de la Louve des travaux de captage convenablement dirigés, on augmenterait notablement le débit des sources et par conséquent la force motrice dont on dispose pour élever l'eau destinée à la consommation des habitants. Il serait utile en outre d'étancher l'intérieur de l'aqueduc au moyen d'un enduit en ciment. Il faudrait enfin exécuter au–dessus de l'aqueduc un remblai de 1 mètre d'épaisseur au moins partout où la voute de l'aqueduc reçoit directement l'action des rayons solaires. On obtiendrait ainsi des eaux ayant la même température que les sources à leur point d'émergence. Cette première amélioration permettrait d'élever les eaux à une hauteur suffisante pour alimenter tous les quartiers.[…]

Traité avec la Compagnie Générale des Eaux

La Compagnie Générale des Eaux, qui a déjà traité avec les villes de Nice et de Villefranche pour l'établissement des distributions d'eau de ces deux villes, offre d'exécuter et d'entretenir la distribution projetée, moyennant la concession pendant 99 ans des eaux de la ville et de l'aqueduc de dérivation des sources. Elle s'engage en outre à concourir à l'exécution des travaux d'amélioration des rues et des égouts de la ville en versant dans la caisse de la commune une subvention de 90 000 francs payables en cinq annuités de 18 000 chacune. Le traité à intervenir entre la ville et la Compagnie est joint au présent rapport. Les prix de vente des eaux aux particuliers sont les mêmes que ceux qui ont été acceptés par les villes de Nice et de Villefranche ; ils peuvent du reste être réduits suivant les circonstances .[…]

Voici les principaux avantages de ce traité pour la ville d'Antibes. Elle obtient sans frais des eaux plus salubres et plus fraîches et une distribution complètement satisfaisante. Les rues et les places publiques s'assainissent. Enfin, les terrains situés à proximité de la ville acquièrent une plus-value considérable.

Traité entre la ville d'Antibes et la Compagnie Générale des Eaux (extrait), 30 octobre 1880

Archives départementales des Alpes-Maritimes
7S 194

Entre les soussignés :

Monsieur *Edouard Olivier*, conseiller général des Alpes-Maritimes, Maire de la Ville d'Antibes, stipulant au nom de la Ville en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 27 octobre 1880 d'une part,

et

Monsieur *Charles Grisel*, chef de l'exploitation à Nice de la Compagnie Générale des Eaux, société anonyme dont le siège est à Paris, rue d'Anjou Saint Honoré n° 52, spécialement délégué par Monsieur Gustave Marchant, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur général de la dite compagnie d'autre part,

A été convenu ce qui suit :

Article 1er

Le Maire concède à la Compagnie Générale des Eaux le privilège exclusif d'établir des conduites de distribution d'eau sous le sol des rues, places, chemins et voies publiques de la commune d'Antibes.

Article 2

Cette concession est faite aux clauses et conditions du cahier des charges annexé et qui est approuvé par les parties.

Article 3

La durée de la concession est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans, qui commenceront à courir après que le présent traité sera devenu définitif, conformément à l'article 4 ci-après.

Article 4

La présente convention ne sera définitive qu'autant qu'elle aura été approuvée d'une part par l'autorité supérieure et d'autre part par le Conseil d'Administration de la Compagnie, conformément à l'article 3 des statuts de cette compagnie.

« Une conduite amène 8000 m^3 d'eau chaque jour de Villeneuve-Loubet à Antibes »

article d'A.J. Foucaud paru dans le quotidien *L'Espoir* du 10 janvier 1964

C'est le Var qui résoudra le problème de l'eau dans les communes les plus proches de la rive droite. Le Syndicat intercommunal, qui a été formé il y a quelques années, travaille sans relâche avec le concours de plusieurs administrations et l'agrément du ministère de l'Agriculture, à la réalisation de ce très grand projet qui permettra aux responsables de la vie dans les neuf communes intéressées, de voir l'avenir sous un jour favorable.

En effet, le problème du ravitaillement en eau, de ces communes en pleine expansion, et dont les besoins, tant pour la population touristique et pour l'horticulture, croissent chaque année avec une rapidité telle que les périodes de pointe sont de plus en plus difficiles à « étaler ». On a pensé, l'an dernier, manquer d'eau à Antibes, comme dans les autres communes, au mois d'août, ce qui, sur le plan touristique comme sur le plan de la production agricole et florale, eût été catastrophique.

Nous n'avons pas l'intention de revenir ici sur les détails techniques du projet d'adduction des eaux du Var, dont certains points sont d'ailleurs susceptibles de modification, en ce qui concerne notamment le lieu exact de la construction de l'usine de pompage.

Les essais qui ont eu lieu et dont nous avons rendu compte en leur temps, de pompage dans la nappe phréatique du Var, se sont montrés satisfaisants à l'extrême. On sait d'ailleurs que des villes de la rive gauche du Var exploitent une nappe également très importante et que cette exploitation donne toutes satisfactions.

Un premier tronçon de la conduite définitive a été construit au cours de ces derniers mois, tronçon qui a coûté plus d'un demi-milliard d'anciens francs ; il permettra d'alimenter en eau provisoirement et complémentairement, au moins deux des neuf communes, dans l'attente des eaux du Var. Ce tronçon part en effet de l'usine de pompage du Loup, à Villeneuve-Loubet, et arrive à l'usine d'Atnibes, au quartier des Moulières ; une autre conduite se dirige ensuite vers le réservoir des Ames du purgatoire. Cet apport de quelque huit mille mètres cubes d'eau par jour enlèvera tout souci aux édiles d'Antibes et de Biot pour l'année présente et celles qui lui succéderont, jusqu'à la terminaison de la conduite reliant Villeneuve-Loubet à l'usine de pompage du Var en projet. Il faut souhaiter que ces travaux soient poursuivis avec le plus de régularité possible.

L'inauguration du premier tronçon a lieu demain matin à 11 h. (départ de l'usine de Villeneuve-Loubet) en présence de nombreuses personnalités invitées. Un apéritif d'honneur aura lieu une heure après à Antibes, à l'usine des Moulières. Nous rendrons compte de cette manifestation au cours de laquelle des allocutions seront prononcées.

« L'eau : sans histoire »,
article de V. Théodose paru dans le quotidien *Nice-Matin*
du 28 juillet 1990

Tandis qu'un peu partout, le problème des réserves en eau ne cesse d'inquiéter les municipalités, à Antibes en revanche, la situation est loin d'être aussi préoccupante. En effet la nappe phréatique du Var, principale source d'approvisionnement du « Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la rive droite du Var », se porte plutôt bien. Cette nappe alimente les communes de Saint-Laurent-du Var, Cagnes-sur-Mer, Villeneuve-Loubet, La Colle-sur-Loup, Saint-Paul, Biot et surtout Antibes à 80 %. Si elle n'a baissé que de 50 cm en l'espace de trois années de sécheresse consécutives, c'est parce qu'elle est directement alimentée par la Vésubie et la Tinée qui, depuis le 15 août, sont régulièrement arrosées par les orages de fin de soirée.

Mais pour éviter d'être prise de court si le manque d'eau se faisait ressentir du côté du Var, la ville d'Antibes a préféré prendre les devants et faire effectuer de nouvelles recherches pour approvisionnement complémentaire. Datant déjà de plusieurs années, un puits se trouvant au Loubet (rive droite du Loup) peut ainsi fournir jusqu'à 5000 m^3 d'eau par jour. De plus, un forage profond de 250 mètres, implanté dans cette même résurgence, donne 10 000 m^3 d'eau par jour, sans diminuer son niveau. Cet été, un nouveau forage de prévention a été pratiqué. Il a été évalué à 10 000 m^3 d'eau par jour. La station de pompage des sources romaines située aux Moulières à Biot, risque, cependant, d'être tarie à court terme. Depuis une vingtaine de jours, M. Pierre Merli, député-maire, a décidé de faire faire un sondage de reconnaissance des sources. Aujourd'hui, à la cote moins 47, ces infiltrations, vont être sondées jusqu'à moins 80 mètres. A cette profondeur, les géologues pensent trouver de l'eau en plus importante quantité. En tout, pour Antibes, c'est une capacité d'environ 30 000 m^3, qui pourra être rajoutée aux apports de la nappe phréatique du Var.

La politique de prévention de point d'eau, a toujours été une des préoccupations majeures de M. Pierre Merli pour la ville d'Antibes. En effet, il a toujours voulu éviter que des problèmes d'eau ne se fassent sentir. Il faut noter que la population d'Antibes consomme en moyenne 60 000 m^3 d'eau par jour en été. Le programme de recherche d'eau, au cas où la sécheresse persisterait pendant encore plusieurs mois, voir plusieurs années à venir, a été précisément mis en place afin qu'on n'ait pas à recourir à un programme de restriction d'arrosage et encore moins de conditionnement en matière de consommation, comme c'est, hélas, le cas dans bien d'autres villes de France, et pas si éloignées que cela d'Antibes-Juan-les-Pins. Les réservoirs de stockage implantés dans les points stratégiques de la ville sont constamment remplis par une eau limpide et pure provenant directement de cette nappe phréatique du Var.

L'ensemble des mesures prises pour pallier d'éventuels caprices de la nature est donc des plus rassurant. Cependant et si aucune restriction n'est, rappelons-le, à craindre dans les années à venir, espérons cependant que la sécheresse ne deviendra pas chronique. Auquel cas…

« *L'eau ne manquera pas* »,
article paru dans le quotidien *Nice-Matin* du 1er mars 1993

Grâce à une série de travaux, dont le doublement d'une canalisation, Antibes-Juan-les-Pins et sept communes de la rive droite du Var augmentent la sécurité de l'alimentation pour ne jamais être à court…

Le lancement des travaux du doublement de la canalisation d'alimentation en eau vient d'être donné au profit du syndicat intercommunal du littoral de la rive droite du Var qui concerne les communes d'Antibes-Juan-les-Pins, Biot, Cagnes-sur-Mer, La Colle-sur-Loup, Roquefort-les-Pins, Saint-Laurent-duVar, Saint-Paul et Villeneuve-Loubet.

Sur une longueur de 10 kilomètres, une partie de la canalisation (réalisée en 600 mm) offrira une capacité supplémentaire de 52 000 m^3 par jour. La deuxième partie, d'une longueur de 5 kilomètres, amènera, pour le long terme, une réserve de capacité de 190 000 m^3 par jour. Enfin, l'adduction prochaine de la commune de Roquefort-les-Pins sera effectuée par la création d'une canalisation de 400 mm.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une politique décidée par le syndicat, présidé par M. Pierre Merli, député-maire d'Antibes-Juan-les-Pins, en 1990 et qui, en accord avec la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt ainsi qu'avec l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse avait arrêté un projet général de sécurité et de renforcement de l'approvisionnement en quatre points : le renforcement des équipements des captages de Saint-Laurent-du-Var pour 6 MF ; la réalisation de trois forages au Loubet pour utiliser le réservoir karstique profond situé à 250 m au dessous du niveau de la mer pour 14 MF ; le doublement de la canalisation largement éloigné de la canalisation-littoral de 15 km de long qui sera poursuivi plus tard jusqu'aux captages de Saint-Laurent-du-Var pour 140 MF ; l'adduction de Roquefort-les-Pins avec des ouvrages annexes qui débuteront en avril prochain et seront opérationnels dès cet été pour 10 MF.

Avec la création d'un nouveau point d'eau au Loubet et l'exploitation d'une nappe profonde, la capacité supplémentaire sera de 30 000 m^3 par jour.

Pour le lancement de cette vaste opération, M. Pierre Merli était accompagné de MM. Pierre Teisseire, maire de La Colle-sur-Loup ; Pierre Operto, maire de Biot et Michel Rossi, maire de Roquefrot-les-Pins, les bénéficiaires de ces installations qui seront opérationnelles durant l'été 1995.

Notons que ce projet de plus de 200 MF est réalisé avec le concours financier de l'agence de l'eau pour 59,7 MF ; la C.G.E. concessionnaire fermier, 39,3 MF et le syndicat intercommunal pour 101,8 MF.

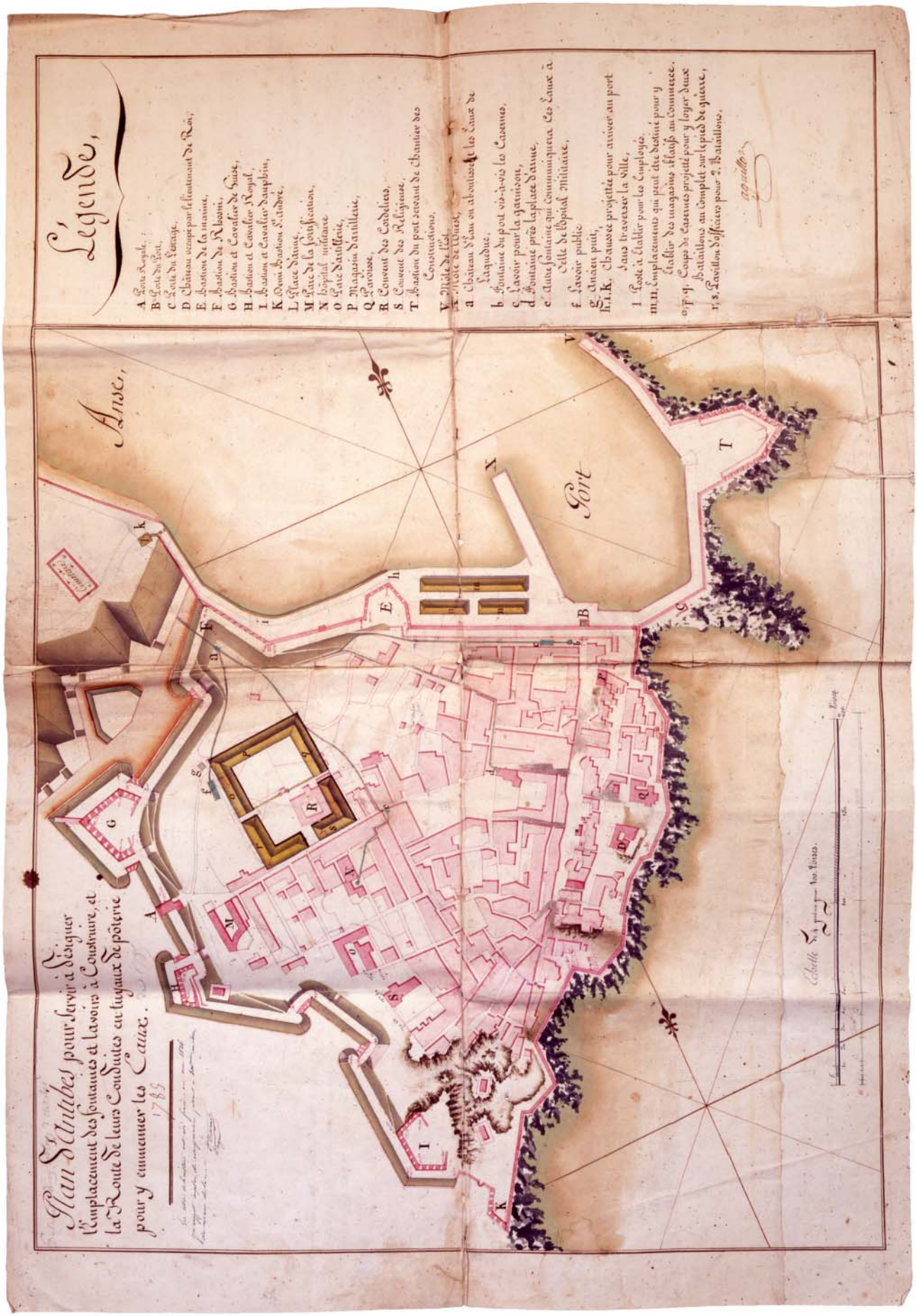

Plan d'Antibes avec le tracé des conduites d'eau à installer et des fontaines et des lavoirs à construire, 1785
2R 115

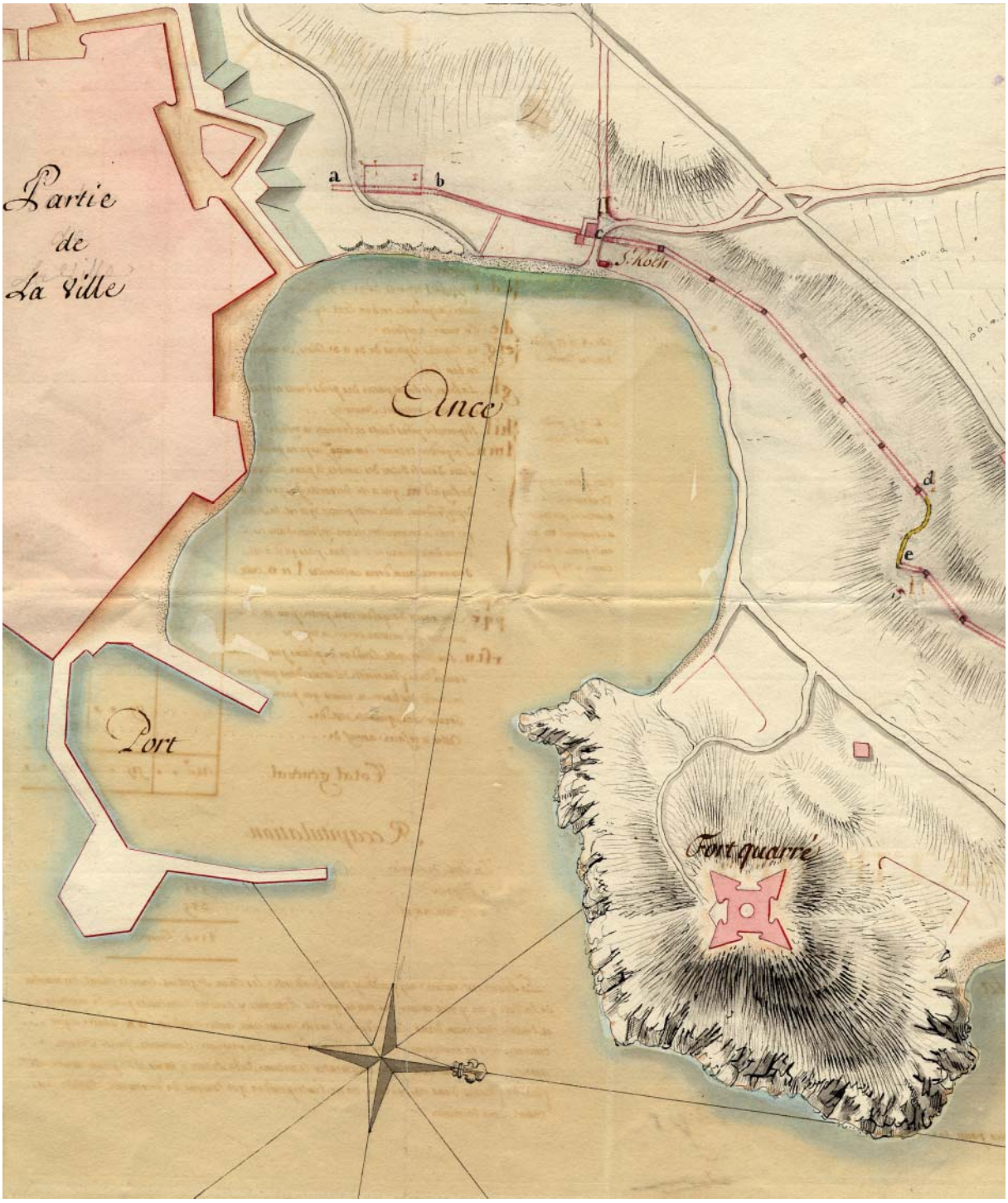

Plan du tracé de l'aqueduc romain de Fontvieille à son arrivée à Antibes, 1782
C 93 bis

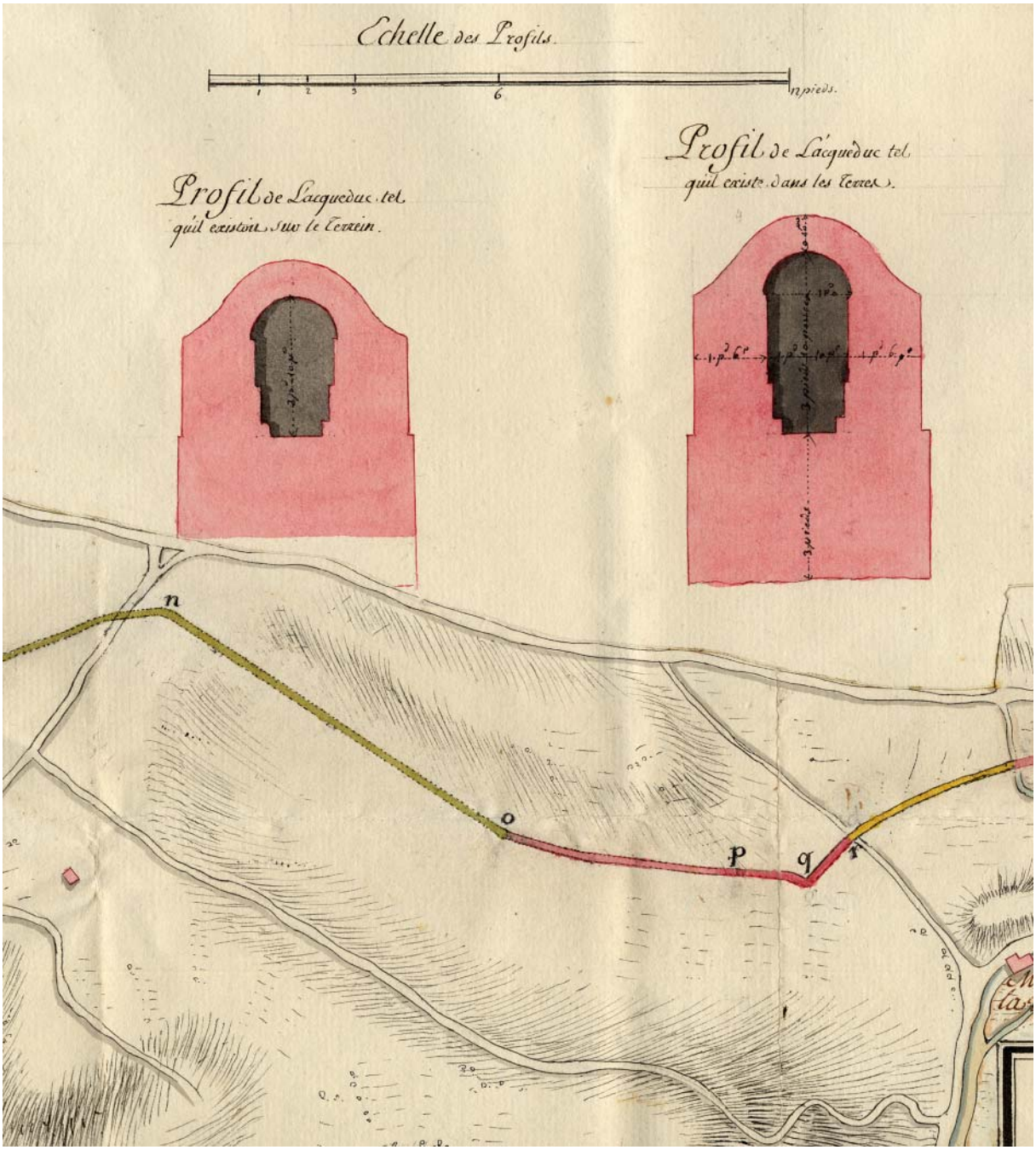

Coupes de l’aqueduc romain, 1782
C 93 bis